

**Groupe de travail mixte de la CCCBPI et du CPTNB**  
**sur la mise en application d'un nouveau système d'élaboration des codes**  
**Procès-verbal de la septième réunion**  
**21 et 22 août 2000**  
**Québec (Québec)**

**Sont présents :**

Président : Bruce Clemmensen  
Ali Arlani (remplaçant d'Ann Borooah)  
Chris Fillingham  
Jeannot Fecteau  
Tom Makey  
Rick McCullough  
Dick Miller  
Krystyna Paterson  
Ross Rettie  
Ted Ross  
Chuck Sanderson  
Bob Thompson  
Chris Tye  
Yaman Uzumeri

**Est absent :**

Tim Macaulay

**Personnel de l'IRC :**

Bob Bowen  
John Archer  
Denis Bergeron  
Richard Desserud  
Guy Gosselin  
John Haysom

**Invités :**

David MacKinnon – CCCA  
Jack Robertson – ULC  
Serge Hamel – RBQ

**Examen du procès-verbal de la sixième réunion**

Le procès-verbal de la sixième réunion est approuvé.

**Ébauche des lignes de conduite du nouveau système d'élaboration des codes**

En bout de ligne, le présent Groupe de travail doit avoir élaboré des lignes directrices révisées décrivant le nouveau système.

Le Groupe de travail entreprend l'examen des lignes directrices provisoires du nouveau système en fonction des lignes de conduite existantes de la CCCBPI. Outre de multiples améliorations à la rédaction du texte, les questions ci-après sont soulevées.

- Dans l'introduction, on devrait expliquer plus en détail les étapes ayant mené aux nouvelles lignes directrices, particulièrement le plan stratégique de la CCCBPI. Il faudrait également y inclure des renseignements sur le rôle des codes dans le système de construction du Canada et la réglementation afférente (selon la description donnée dans le document de référence), les avantages de disposer d'un système harmonisé ainsi que la description fondamentale de la démarche axée sur les objectifs.
- Il faudrait prendre les dispositions nécessaires pour voir à ce que le document englobe effectivement les trois codes.
- Le rôle des provinces et des territoires dans les activités partagées et exclusives doit être précisé.

- Le président du Comité consultatif des politiques des provinces et des territoires siège à la CCCBPI et il peut désigner un ou plusieurs représentants, s'il le désire.
- Le rôle de la CCCBPI dans l'établissement des objectifs des codes devrait être inclus.
- Une limite de trois mandats devrait être imposée aux membres de la CCCBPI et des comités permanents, avec possibilité de mandats supplémentaires si des circonstances exceptionnelles le justifient.
- Tout président de comité permanent doit être membre de la CCCBPI.
- Il conviendrait d'abandonner la disposition permettant la participation de membres non votants aux travaux de la CCCBPI et de la remplacer par une meilleure diffusion des ordres du jour et des procès-verbaux.
- Il serait préférable que les présidents de comité permanent ne puissent pas être membres votants du comité de nomination.

Le Groupe de travail poursuivra l'examen des lignes de conduite lors de prochaines réunions.

### **Codes principaux du bâtiment, de prévention des incendies et de la plomberie**

Le Groupe de travail remarque que le comité exécutif de la CCCBPI, le CPTNB et la CCCBPI ont tous discuté de la question. Toutes les parties sont d'accord avec la démarche convenue lors de la réunion des sous-ministres. Il faut maintenant remettre cette question au Comité consultatif provincial-territorial des politiques.

### **Examen public coordonné et unique**

Le Groupe de travail discute de l'ébauche des documents de consultation, notamment des questions qu'ils contiennent tous les trois.

En ce qui concerne les activités de consultation publique, les points suivants sont confirmés :

- la période de consultation s'étendra du 16 octobre au 15 janvier;
- les activités de consultation publiques seront organisées par les provinces et les territoires, notamment en ce qui a trait aux locaux, aux repas (s'il y a lieu) et à la publicité;
- les activités de consultation publique porteront sur les trois codes;
- une session d'une demi-journée devrait suffire;
- le CNRC fournira les présentateurs et le matériel de présentation;
- Internet est la méthode retenue pour distribuer les documents de consultation et recueillir des observations, des copies imprimées étant disponibles sur demande;
- trois trousse de consultation seront disponibles (une par code);
- certaines provinces effectueront la consultation pour le compte du système (C.-B., Alberta, Ontario et Québec) en se servant, dans certains cas, d'une version régionalisée des documents de consultation.

On convient que la CCCBPI doit préparer une invitation officielle pour les provinces et les territoires, relative à la participation, en y incluant les dernières versions des documents de consultation.

On demande au Groupe de travail de résoudre un problème de caractérisation des objectifs du Code de prévention des incendies en ce qui a trait aux exigences de conception et de construction. La présence d'objectifs de conception et de construction des bâtiments à la fois dans le Code du bâtiment et dans le Code de prévention des incendies est déclarée inacceptable par certaines administrations. Après en avoir discuté, le Groupe de travail recommande un protocole illustré dans l'exemple suivant :

**Sécurité incendie :** Un objectif de ce Code est de réduire la probabilité qu'une personne se trouvant à l'intérieur ou à proximité du bâtiment ou de l'installation soit exposée à un risque d'incendie inacceptable résultant :

- a) de l'utilisation du bâtiment ou de l'installation;
- b) de l'état d'éléments particuliers du bâtiment ou de l'installation;
- c) de la conception et la construction d'éléments particuliers de l'installation liés à certains risques;  
ou
- d) de mesures de protection intégrées ne convenant pas à l'utilisation actuelle ou prévue du bâtiment.

### **Comité(s) consultatif(s) provinciaux et territoriaux**

Le Groupe de travail discute du document d'information sur le cadre provincial et territorial préparé en vue de la réunion des sous-ministres, ainsi que du procès-verbal provisoire de la réunion.

On discute également de l'ébauche du mandat du Comité consultatif des politiques et de ses sous-comités.

L'une des questions clés est le niveau administratif des membres du comité. Il importe que les membres fassent partie du processus de définition des politiques au sein de l'administration provinciale ou territoriale concernée. En raison des variations organisationnelles entre les provinces et territoires, il est impossible de préciser le niveau, d'où l'importance de définir clairement les tâches du comité dans son mandat.

Il est convenu qu'il faudra se réunir dès que possible pour discuter des moyens d'élaborer le cadre consultatif en matière de politique. La province du Manitoba accepte d'organiser cette réunion à Winnipeg le 27 octobre prochain.

Il est décidé que le président du CNRC adressera une lettre aux sous-ministres pour leur présenter l'ébauche du mandat du comité et de ses sous-groupes, en invitant les administrations provinciales et territoriales à envoyer des représentants à la réunion.

### **Résolution des différences techniques actuelles**

Plusieurs provinces ont envoyé de l'information sur leurs différences techniques. Tout en reconnaissant que les questions concernant les ressources posent problème et qu'il ne sera pas nécessairement possible de réaliser des progrès significatifs à cet égard à temps pour l'édition 2003 des codes, on convient que le Groupe de travail doit commencer à s'attaquer à la question avec les éléments dont il dispose à l'heure actuelle. On propose de se réunir à cette fin l'automne prochain.

### **Partage équitable des coûts d'élaboration des codes principaux**

Lors de la dernière réunion, on avait demandé au CNRC de préparer un modèle de faisabilité financière. Un tel modèle devrait permettre de dresser différents scénarios de prix, de ventes, de coûts etc. Les conséquences du cycle de trois ans doivent être prises en considération.

M. Guy Gosselin de l'IRC présente l'état des finances des activités d'élaboration des codes, notamment le cadre de financement proposé pour le système. Quelques points saillants de sa présentation doivent être retenus.

Le système fondé sur les recettes provenant de la vente de documents peut se révéler viable dans le contexte du processus postérieur à 2003. La viabilité dépend de la contribution à part égale de toutes les provinces et de tous les territoires, d'une légère majoration du prix et d'une protection cohérente de la propriété intellectuelle du contenu des codes.

En raison des ventes perdues correspondant aux documents dont la publication était prévue pour l'année 2000, une dette de transition significative est à prévoir. En supposant qu'on arrive à une entente sur la méthode de financement à long terme, le CNRC pourrait être en mesure de la financer à partir de ses revenus futurs.

On s'entend dans l'ensemble sur les principes directeurs du modèle. Les représentants des administrations provinciales conviennent d'étudier l'analyse de M. Gosselin plus en détail et de faire le point avec le CNRC.

Cette question sera l'un des principaux points inscrits à l'ordre du jour pour le nouveau Comité consultatif provincial-territorial des politiques.

### **Cycle des codes principaux**

Le calendrier provisoire du cycle de trois ans est remis aux participants, mais ne fait pas l'objet de discussions.

### **Prochaines réunions**

Calgary (Alberta) : les 12 et 13 mars 2001.

Ville à déterminer : les 17 et 18 septembre 2001.